



PRÉFET DE L' AISNE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES MARAIS D'ISLE

**Le Préfet de l'Aisne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L 332-1 à L332-27 et R 332-15 à R 332-17 ;

Vu le décret n°81-906 du 5 octobre 1981 portant création de la réserve naturelle nationale des Marais d'Isle ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du Décret du 26 mai 2021 portant nomination du préfet de l'Aisne - M. CAMPEAUX (Thomas) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 avril 2019 portant composition du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des Marais d'Isle ;

Considérant que l'association Les amis naturalistes des Marais d'Isle de Saint-Quentin a été dissoute.

Considérant que le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France collabore avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin pour la gestion de la réserve naturelle nationale des Marais d'Isle

Sur la proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 15 avril 2019 susvisé est modifié comme suit :

– Dans le collège des «PERSONNALITÉS SCIENTIFIQUES QUALIFIEES ET REPRESENTANTS D'ASSOCIATION AGREES AYANT POUR PRINCIPAL OBJET LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS»

L'association « Les amis naturalistes des Marais d'Isle de Saint-Quentin » est remplacée par « Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France ».

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 :

M. le Secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne, Mme la Sous-préfète de Saint-Quentin et M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne, et communiqué à l'ensemble des membres du comité.

Fait à Laon, le